

Règlement du Championnat de France des Clubs Voile Légère et Habitable

Date de mise en application : 2011.

Il s'agit d'une année « 1 » pour la voile Légère et d'une année « 0 » pour l'habitable

A) Pour la Voile Légère, le Championnat de France des Clubs « Nouvelle Formule » décernera, comme par le passé, un titre de Champion de France par pratique.

Les pratiques restent les mêmes et suivantes :

Le Catamaran, le Dériveur, le Quillard de Sport, la Voile Radio-Commandée et le Windsurf.

1) Comment sera présenté le Classement du Championnat de France des Clubs Voile Légère « Nouvelle Formule » ?

Le Classement du Championnat de France de Chaque pratique continuera à être présenté par divisions avec quelques changements pour la Voile Radio-Commandée et le Quillard de Sport.

Pour le Catamaran, le Dériveur et le Windsurf, une première division de 20 clubs, une deuxième division de 20 clubs, une promotion nationale de 60 clubs, au-delà, les clubs sont classés en division régionale.

Pour la Voile Radio-Commandée et le Quillard de Sport, une première division de 10 clubs, une deuxième division de 15 clubs, une promotion nationale de 20 clubs, au-delà, les clubs sont classés en division régionale.

2) Comment est calculé le Classement du Championnat de France ?

C'est un Classement « Combiné » entre un Classement National

*« Performance » **Nouveau** et un Classement National « Sport » **Nouveau***

a) Pour chaque pratique, un Classement National « Performance » qui prend en compte:

50% des titres des Championnats de France masculin, masculin/mixte et open de Grade 3: Minimes, Espoirs, 18ans et +

50% des titres des Championnats de France féminin de Grade 3: Minimes, Espoirs, 18 ans et +

Les 2 meilleurs coureurs par titre apportent des points au Club.

*Les points des Championnats de France du Club recevront le **coefficient 50** en Catamaran, Dériveur et Windsurf.*

*Les points des Championnats de France du Club recevront le **coefficient 100** en Voile Radio-Commandée et en Quillards de Sport.*

***Attribution des points/coureur** : A l'identique du Classement National et Régional Individuel Fédéral, le coureur retenu apporte à son Club (avant l'application du coefficient) les points de son Classement à sa place dans la régata concernée, soit :*

100 points au premier, moins 1 point au second et ainsi de suite jusqu'au 100^{ème} qui reçoit 1 point. Tout coureur classé au-delà de 100 recevra aussi 1 point.

b) Pour chaque pratique, un Classement National « Sport » qui prend en compte:

- * Les 2 meilleurs Grade 4 (coefficient 4)= 8
- * Les 3 meilleurs Grade 5A (coefficient 2)= 6
- * Les 4 meilleurs Grade 5B (coefficient 1.5)= 6
- * Les 5 meilleurs Grade 5C (coefficient 1)= 5

Les 10 meilleurs coureurs dont au minimum 2 féminines apportent des points au Club en Voile Radio-Commandée et en Quillards de Sport.

Les 20 meilleurs coureurs dont au minimum 5 féminines apportent des points au Club en Catamaran, Dériveur et Windsurf.

Dans le cas où il n'y a pas de résultat féminin à prendre en compte ou si le minimum de résultats féminins à prendre en compte n'est pas atteint, il ne sera pas possible de les remplacer par des résultats masculins.

*Les points des épreuves reçoivent au total un **coefficient maximum de 25** (somme des coefficients des différents Grades)*

Attribution des points/coureur : A l'identique du Classement National et Régional Individuel Fédéral et du Classement Performance, le coureur retenu apporte à son Club (avant l'application du coefficient) les points de son Classement à sa place dans la régates concernée, soit :

100 points au premier, moins 1 point au second et ainsi de suite jusqu'au 100^{ième} qui reçoit 1 point. Tout coureur classé au-delà de 100 recevra aussi 1 point.

B) Nouveau Pour l'Habitable, le Championnat de France des Clubs décernera un titre de Champion de France pour la pratique Habitable

1) Comment sera présenté le Classement du Championnat de France des Clubs Habitables ?

Le Classement du Championnat de France des Clubs Habitables sera présenté par divisions.

Une première division de 20 clubs, une deuxième division de 40 clubs, une promotion nationale de 120 clubs, au-delà, les clubs sont classés en division régionale.

2) Comment est calculé le Classement du Championnat de France.

C'est un Classement « Combiné » entre un Classement National

« Performance » Nouveau et un Classement National « Sport » Nouveau

a) Pour la pratique Habitable, un Classement National « Performance » qui prend en compte:

Le titre du championnat de France féminin 18 ans et +

Championnat de France de Voile de Match Racing Féminin Féminine 18 et +

5 des 9 Championnats de France ou Compétitions majeures du calendrier masculin/mixte, 18 ans et +

Les 4 championnats de France masculin mixte 18 ans et plus
3 compétitions de grade 3 majeurs en IRC définies annuellement par le département habitable
2 compétitions de grade 3 majeurs en HN - Osiris définies annuellement par le département Habitable en fonction des sites des championnats de France inter-séries.

Pour 2011 :

Semaine nautique internationale de la méditerranée	Masculin / Mixte 18 et +
Championnat de France de Voile de Match-Racing Open	Masculin / Mixte 18 et +
Tour des ports de la Manche	Masculin / Mixte 18 et +
Championnat de France de Voile des Monotypes Habitables*	Masculin / Mixte 18 et +
Championnat de France de Voile Inter-série de Course Côtière	Masculin / Mixte 18 et +
Championnat de France de Voile Inter-série des Croiseurs Légers	Masculin / Mixte 18 et +
Spi Ouest France	Masculin / Mixte 18 et +
Normandie Sailing Week	Masculin / Mixte 18 et +
Tour du Finistère	Masculin / Mixte 18 et +

1 des 2 Championnats de France sur circuit de compétitions

Championnat de France de Course au Large des Equipages *	Masculin / Mixte 18 et +
Championnat de France de Course au large en solitaire	Masculin / Mixte 18 et +

* Pour ce championnat seul le capitaine de l'équipe sera enregistré dans le classement et inscrira des points pour son club.

1 des 3 Championnat de France Espoirs

Championnat de France de Voile Espoirs Glisse. Open 5.70 Open	Masculin / Mixte ESPOIR
Championnat de France de Voile Espoirs Solitaire Equipage. FC 7.5 Open	Masculin / Mixte ESPOIR
Championnat de France de Voile de match racing Espoirs	Masculin / Mixte ESPOIR

Les 4 meilleurs coureurs par titre ou épreuve majeure apportent des points au Club.

Les points du Club recevront le coefficient 50

Attribution des points/coureur : A l'identique du Classement National et Régional Individuel Fédéral, le coureur retenu apporte à son Club (avant l'application du coefficient) les points de son Classement à sa place dans la régates concernée, soit :

100 points au premier, moins 1 point au second et ainsi de suite jusqu'au 100^{ième} qui reçoit 1 point. Tout coureur classé au-delà de 100 recevra aussi 1 point.

b) Pour la pratique Habitable, un Classement National

« Sport » qui prend en compte:

- * Les 2 meilleurs Grade 4 (coefficient 4)= 8
- * Les 3 meilleurs Grade 5A (coefficient 2)= 6
- * Les 4 meilleurs Grade 5B (coefficient 1.5)= 6
- * Les 5 meilleurs Grade 5C (coefficient 1)= 5

Les 30 meilleurs coureurs dont au minimum 8 féminines apportent des points au Club en Habitable

Dans le cas où il n'y a pas de résultat féminin à prendre en compte ou si le minimum de résultats féminins à prendre en compte n'est pas atteint, il ne sera pas possible de les remplacer par des résultats masculins.

Les points des épreuves reçoivent au total un **coefficient maximum de 25**
(somme des coefficients des différents Grades)

Attribution des points/coureur : A l'identique du Classement National et Régional Individuel Fédéral et du Classement Performance, le coureur retenu apporte à son Club (avant l'application du coefficient) les points de son Classement à sa place dans la régates concernée, soit :

100 points au premier, moins 1 point au second et ainsi de suite jusqu'au 100^{ième} qui reçoit 1 point. Tout coureur classé au-delà de 100 recevra aussi 1 point.